



**Confédération
des syndicats nationaux**



Avis présenté par la Confédération des syndicats nationaux et
la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation
préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
(chapitre I-13.3)

21 mars 2017

Confédération des syndicats nationaux
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Table des matières

Avant-propos	5
Introduction	7
1- Remplacement du cours <i>Histoire et éducation à la citoyenneté</i> par le cours <i>Histoire</i> en 3 ^e et 4 ^e secondaire	9
2- Introduction du cours obligatoire <i>Éducation financière</i> en 5 ^e secondaire	10
Conclusion	14
Recommandations	15

Avant-propos

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) est une organisation syndicale composée de près de 2 000 syndicats qui regroupent plus de 325 000 travailleuses et travailleurs, principalement sur le territoire du Québec, réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux.

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNÉE-Q-CSN) a été fondée en 1969. Elle regroupe actuellement 97 syndicats qui représentent les enseignantes et les enseignants de 46 cégeps, de 39 établissements d'enseignement privés et des personnes chargées de cours de douze établissements universitaires, soit au total, près de 33 000 membres. Par sa composition, la FNÉE-Q couvre tous les ordres d'enseignement, soit du primaire aux études universitaires, partagés entre le secteur public et le secteur privé de l'éducation.

La FNÉE-Q compte, dans ses rangs, 25 syndicats en provenance des écoles secondaires privées où près de 2 000 enseignantes et enseignants sont directement concernés par les modifications au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (chapitre I-13.3) proposées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le projet de règlement inscrit dans la *Gazette officielle du Québec*, le 2 mars dernier.

Introduction

Par la présente, nous souhaitons partager notre avis et nos préoccupations quant au projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, notamment en ce qui a trait à la répartition de certaines matières au 2^e cycle du secondaire.

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que nous sommes favorables à une révision du cours *Histoire et éducation à la citoyenneté* de même qu'à l'idée d'inclure l'enseignement de la vie économique et des finances personnelles dans le cheminement scolaire. Toutefois, procéder à une réforme d'un programme, ajouter ou remplacer de nouvelles matières obligatoires ne peut être imposé ni se faire dans la précipitation. Alors que pour la réforme du cours d'histoire nationale, le milieu de l'éducation a été invité à participer à une démarche structurée, il en va tout autrement pour le cours d'éducation financière. Dans ce dernier cas, tout porte à croire que le ministre n'a jamais eu l'intention de consulter les enseignantes et les enseignants ni de s'appuyer sur leur expertise pour la réflexion et les travaux essentiels.

Nous considérons qu'il est inacceptable que le gouvernement ait profité d'un projet de règlement concernant la réforme du cours *Histoire* en 3^e et 4^e secondaire afin d'y inclure aussi un cours obligatoire *Éducation financière* et la modulation du nombre d'unités attribuées au cours *Monde contemporain*.

1. Remplacement du cours *Histoire et éducation à la citoyenneté* par le cours *Histoire* en 3^e et 4^e secondaire

En septembre 2013, le gouvernement annonçait une démarche afin de renforcer l'enseignement de l'histoire nationale dans le réseau de l'éducation. Dès lors, nous avons indiqué notre appui à cette orientation. Il faut dire que depuis plusieurs années, les enseignantes et les enseignants nous faisaient part de plusieurs problèmes quant au cours d'histoire de 3^e et 4^e secondaire, notamment quant à l'approche par compétences et à l'organisation de la matière. Le fait d'étudier la même période de l'histoire nationale dans un premier temps de façon chronologique en 3^e secondaire, puis en 4^e secondaire, à partir de thématiques, créait un sentiment de répétition d'autant plus accablant qu'il y avait trop de matière à couvrir à chacune des années.

Pour revoir le contenu du cours d'histoire, le milieu a été invité à participer à une démarche structurée qui passait par plusieurs étapes : on a confié à deux experts le mandat de préparer un document et de mener une consultation auprès des partenaires¹; ceux-ci ont transmis au ministère leurs recommandations à partir desquelles le nouveau programme d'histoire de 3^e et 4^e secondaire a été développé.

Nous avons d'ailleurs participé à cette consultation par la présentation d'un mémoire de la FNEEQ en décembre 2013². Nous tenons à mentionner que nous avons accueilli assez positivement les recommandations émises dans le rapport *Le sens de l'histoire, pour une réforme du programme d'histoire et d'éducation à la citoyenneté de 3^e et 4^e secondaire* rédigé par M. Jacques Beauchemin et Mme Nadia Fahmy-Eid.

Par la suite, le matériel pédagogique a été conçu en fonction des nouvelles orientations. Les enseignants formés ont alors pu participer aux projets pilotes dans un certain nombre d'écoles et leur expérience a donné lieu à des ajustements. Nous sommes d'avis qu'à l'automne prochain, la première cohorte d'élèves de 3^e secondaire pourrait suivre le nouveau cours d'histoire dans toutes les écoles au Québec.

Certains pourraient déplorer la lenteur du processus, car il se sera écoulé quatre ans entre le lancement de l'opération en septembre 2013 et son implantation à l'ensemble du réseau en 2017. Or, le programme de formation de l'école québécoise ne gagne rien à se renouveler dans la précipitation. Il va de soi que les contenus sont révisés pour une longue période de temps afin d'éviter que l'enseignement de l'histoire nationale soit ballotté en fonction de l'alternance des gouvernements fédéralistes et souverainistes. De plus, les enseignantes et les enseignants qui mettent en œuvre les cours ont besoin de temps pour s'approprier les contenus afin d'être en mesure de les transmettre adéquatement aux élèves.

¹ Jacques BEAUCHEMIN, sous-ministre associé au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et alors président par intérim de l'Office québécois de la langue française et Nadia FAHMY-EID, professeure d'histoire à la retraite de l'Université du Québec à Montréal.

² Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), *Avis sur le renforcement de l'enseignement de l'histoire nationale au secondaire*, Montréal, 2013.

2. Introduction du cours obligatoire *Éducation financière en 5^e secondaire*

C'est le 16 septembre 2016 que le gouvernement a annoncé le lancement d'une vaste consultation sur la réussite éducative. Ce geste a été accueilli favorablement par le milieu de l'éducation. Dans l'introduction du document préparatoire, le ministre de l'Éducation présentait sa démarche en insistant sur l'importance d'« ouvrir un large dialogue avec les acteurs et les partenaires de l'éducation au Québec » afin de favoriser des « échanges ouverts et respectueux des divers points de vue³. » Il invitait le milieu à se prononcer sur trois grands domaines d'intervention⁴ en mettant au jeu pas moins de 50 pistes d'action. L'une d'entre elles, figurant dans la dernière section du document, proposait de « Rendre obligatoire le cours d'éducation financière au dernier cycle du secondaire ».

Tout indique que, pour cette piste d'action précise, l'idée du ministre était déjà bien arrêtée. Les déclarations du ministre relayées dans les médias cinq mois plus tôt en avril 2016, ne laissaient planer aucun doute sur son empressement : « on va avoir un cours à option, en secondaire 5, j'espère dès la prochaine rentrée scolaire où on va être capable de discuter d'économie⁵. » Puis en octobre, le ministre faisait un pas de plus en annonçant son intention de modifier la grille-matières pour rendre obligatoire ce cours⁶, si bien que personne n'a été surpris de la décision, transmise par voie de communiqué le 16 décembre dernier, « d'outiller davantage les jeunes en vue de leur passage à la vie adulte et de leur entrée sur le marché du travail » par « le retour du cours d'éducation financière obligatoire en cinquième secondaire⁷. » Bien que prévisibles, les modifications concernant les cours *Éducation financière* et *Monde contemporain* ne sont pas pour autant acceptables dans le projet de loi.

Un appui au principe

D'emblée, nous tenons à préciser que nous ne sommes pas opposés à l'idée d'introduire un cours d'éducation financière. D'ailleurs, dans notre mémoire sur la consultation sur la réussite éducative⁸, nous indiquions être favorables à « l'inclusion de l'enseignement de la

³ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Pour une politique de la réussite éducative : l'éducation, parlons d'avenir*, Document de consultation. [www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/autres/bureau_sm/brochure_consultations_16sept.pdf] (2017, 14 mars).

⁴ L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves – Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite – Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

⁵ [www.journaldequebec.com/2016/04/12/leconomie-de-retour-dans-les-ecoles] (2017, 15 mars).

⁶ [www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/education/201610/04/01-5027244-cours-obligatoire-deconomie-au-secondaire-priorite-aux-finances-personnelles.php] (2017, 15 mars).

⁷ [www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiques-de-presse/detail/article/retours-du-cours-deducation-financiere-obligatoire-en-cinquieme-secondaire/] (2017, 15 mars).

⁸ Ce mémoire a été rédigé en collaboration avec les trois fédérations affiliées du monde de l'éducation de la CSN : la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) et la Fédération des professionnelles (FP).

vie économique et des finances personnelles dans le cheminement scolaire⁹. »

Bien qu'ayant donné, au mois de décembre, un appui de principe à une modification de la grille-matières pour faire une place à ce nouveau cours d'univers social dans le programme de formation de 2^e cycle du secondaire, nous ne pouvons souscrire au processus irrespectueux qu'utilise le ministre pour l'imposer dès la rentrée scolaire 2017.

Un processus de consultation dénaturé

Depuis le début, la démarche du ministre est biaisée dans ce dossier. On vient de voir à quel point l'inscription du cours d'éducation financière comme l'une des 50 pistes d'action à l'intérieur de la consultation sur la réussite éducative était factice, car le ministre avait pris une décision bien avant de recevoir les mémoires ou de rencontrer ses partenaires lors de la consultation nationale.

Il persiste dans cette voie en soutenant, dans le communiqué de presse du 16 décembre, qu'« à la suite des consultations menées auprès de partenaires, il a été convenu d'introduire deux unités obligatoires de la matière Éducation financière et de modifier le nombre d'unités obligatoires pour le cours Monde contemporain en cinquième secondaire¹⁰. » Le 5 décembre dernier, des représentants de la FNEEQ ont effectivement participé à une conférence téléphonique convoquée par le sous-ministre adjoint de l'époque, M. Yves Sylvain, à laquelle une quarantaine de représentants des syndicats et des commissions scolaires assistaient. La durée des échanges n'a pas dépassé 50 minutes. Face aux trois scénarios d'intégration du cours d'éducation financière proposés par le ministère, aucun consensus n'a pu être dégagé : certains participants réclamaient plus de temps pour consulter le milieu, d'autres affichaient une préférence pour une option, d'autres encore hésitaient et souhaitaient explorer d'autres idées. Il est impossible, par conséquent, de déduire de cette brève discussion que les partenaires ont convenu quoi que ce soit.

Pour couronner le tout, le gouvernement a fait paraître dans la Gazette officielle un projet de règlement qui ne respecte même pas le délai normal de 45 jours prévu à l'article 11 de la Loi sur les règlements. Dans son empressement pour faire édicter les modifications qu'il a choisies, il impose un délai de 20 jours, tronquant de plus de la moitié la période de consultation habituelle. À l'évidence, tous les moyens sont mis en œuvre par le ministère pour introduire le nouveau cours dès septembre prochain, en ignorant l'expertise des commissions scolaires et des enseignants sur le sujet.

Que sont devenus les appels au « large dialogue » et aux « échanges ouverts et respectueux des divers points de vue » lancés dans l'introduction du document de consultation sur la réussite éducative du mois de septembre dernier? L'attitude du ministre dans le dossier de

⁹ Confédération des syndicats nationaux 2016, Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport sur une politique de la réussite éducative, p. 16.

¹⁰ Nous soulignons [www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/retours-du-cours-deducation-financiere-obligatoire-en-cinquieme-secondaire/] (2017, 15 mars).

l'éducation financière jette de sérieux doutes sur la prise en compte des nombreux avis émis lors de la consultation en vue d'une future politique sur la réussite éducative.

Le « retour » du cours obligatoire d'éducation financière

Enfin, le ministre a présenté son projet comme « le retour du cours d'éducation financière obligatoire en 5^e secondaire¹¹ », en faisant allusion au cours d'éducation économique qui a été donné dans les écoles secondaires du Québec jusqu'en 2009. Il crée une parenté entre deux cours qui n'ont ni le même contenu ni la même envergure; il s'agit d'un raccourci simpliste. On pourrait croire, à l'entendre, que la tâche des enseignantes et des enseignants serait limitée à une simple reprise des anciens cours en les mettant à jour.

Ce n'est pas le cas : l'ancien cours d'éducation économique comportait sept modules, dont deux pourraient s'apparenter à l'éducation financière, à savoir la consommation (module 4) et les institutions financières et la monnaie (module 5)¹². En relisant les objectifs de l'ancien programme, on perçoit un net contraste avec les descriptifs du nouveau cours. Alors que les orientations du cours d'éducation économique tenaient compte de trois réalités : l'élève, la société et la discipline économique, celles du nouveau cours d'éducation financière sont centrées exclusivement sur les activités de l'élève dans la sphère de la consommation.

On ne peut nier l'importance, à cet âge, de comprendre et de maîtriser les concepts de l'endettement, de l'épargne, de la rémunération ou du financement, mais force est de constater que le discours est fortement centré sur une approche individualiste qui reflète une vision libérale de l'économie. En se privant de l'éclairage d'une analyse critique des phénomènes sociaux et des principes économiques, la matière de ce nouveau cours *Éducation financière* est réduite à une perspective utilitariste.

¹¹ [www.education.gouv.qc.ca/salle-de-presse/communiqués-de-presse/detail/article/retours-du-cours-d-education-financiere-obligatoire-en-cinquieme-secondaire/] (2017, 15 mars).

¹² [collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs39811] (2017, 15 mars), Les autres modules portaient sur l'organisation économique de la société, l'organisation de la production, les ressources humaines, l'État, les finances publiques et l'économie internationale.

Conclusion

Nul doute que le milieu de l'éducation a conservé un souvenir amer du Renouveau pédagogique imposé par le ministère au cours des années 2000. Les leçons tirées de ce passé récent nous permettent de comprendre qu'« avant d'entreprendre une réforme, de modifier le Régime pédagogique ou des programmes, et de mettre en place de nouvelles orientations, le ministère doit s'appuyer sur l'expertise des enseignantes et des enseignants. Par la suite, leur participation collective pleine et entière dans l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des programmes d'études est incontournable¹³. »

Ces principes sont loin d'être impossibles à mettre en œuvre. Le processus de consultation sur l'enseignement de l'histoire qu'a entrepris le ministère au cours des dernières années en est une preuve tangible. Malheureusement, le gouvernement n'a pas opté pour cette voie pour le cours d'éducation financière. Le choix du ministère n'est pas sans conséquence; malgré l'ampleur des changements à mettre en œuvre, étendre le nouveau cours *Histoire* à l'ensemble des écoles est de manière générale accueilli favorablement alors que l'imposition du cours Éducation financière suscite un fort mécontentement.

En terminant, nous profitons de l'occasion pour rappeler que, à l'instar de nombreux groupes, nous revendiquons – depuis plus de dix ans maintenant – le rétablissement du cours d'éducation sexuelle. Des projets pilotes intégrant cette formation au programme scolaire sont en cours dans certaines écoles et ils ont déjà démontré le manque de ressources spécialisées mises à la disposition du personnel pour mettre en place cette formation. Comme le souligne le Conseil du statut de la femme, « L'intervention précoce et continue en milieu scolaire fait l'unanimité comme moyen de réduire la reproduction des stéréotypes sexuels et leurs effets sur les attitudes et les comportements des élèves, mais elle se doit d'être étendue aux autres niveaux d'enseignement¹⁴. » Nous pensons aussi qu'il est souhaitable que les cours d'éducation sexuelle soient étendus à l'ensemble du réseau scolaire. Mais pour ce faire, il faut tirer des leçons des projets pilotes et faire les ajustements nécessaires. Le manque de volonté du gouvernement d'accorder les ressources pour mener à terme l'introduction de cette formation est pour le moins étonnant, d'autant plus qu'il mène actuellement une consultation sur les violences à caractère sexuel sur les campus universitaires et dans les collèges.

¹³ Confédération des syndicats nationaux (CSN), Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport sur une politique de la réussite éducative, Montréal, 2016.

¹⁴ Conseil du statut de la femme, *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, Québec, 2010, p. 102.

Recommandations

Considérant l'expérience positive des projets pilotes sur le nouveau cours d'histoire en 3^e et 4^e secondaire et considérant que plusieurs étapes ont été escamotées concernant l'introduction du cours obligatoire *Éducation financière* et de la modulation des unités accordées au cours *Monde contemporain*, nous recommandons :

- De remplacer la matière obligatoire *Histoire et éducation à la citoyenneté* par la matière obligatoire *Histoire* en 3^e et 4^e secondaire tel que proposé dans le projet de règlement.
- De surseoir à l'implantation du cours *Éducation financière* et de poursuivre l'exercice de réflexion, en collaboration avec les enseignantes et les enseignants du réseau de l'éducation, pour évaluer la forme et le contenu de ce nouveau cours afin de mesurer adéquatement l'apport du programme d'éducation financière à l'intérieur du programme de formation du 2^e cycle du secondaire.